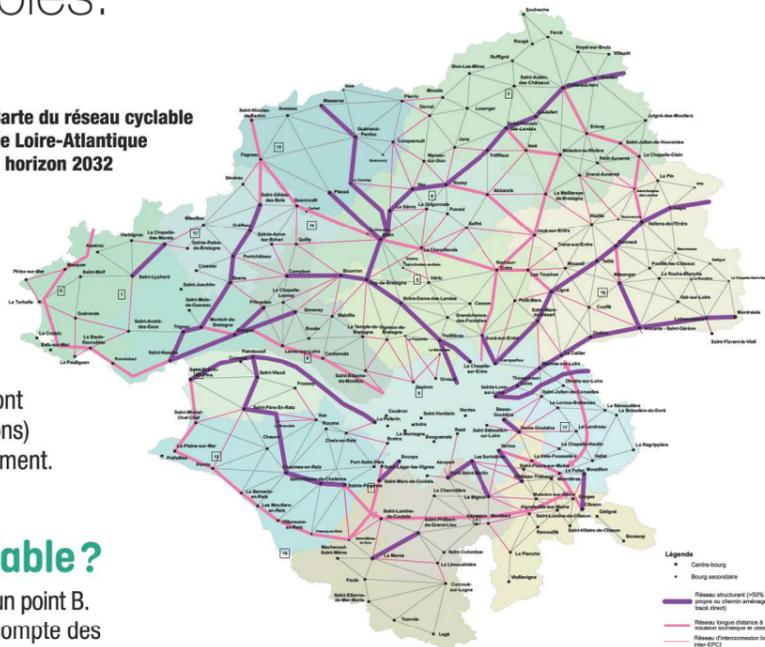


VERS UN NOUVEAU RÉSEAU CYCLABLE EN LOIRE-ATLANTIQUE



Afin de favoriser la pratique du vélo, le Département souhaite relier toutes les communes de Loire-Atlantique par des liaisons cyclables.

Carte du réseau cyclable de Loire-Atlantique à horizon 2032



5 800 km d'aménagements cyclables d'ici 2032

- 2 100 km existent déjà dont 700 km sont gérés par le Département.
- 3 700 km sont à créer : 1 400 km (167 liaisons) seront aménagés par le Département et 2 300 km (324 liaisons) par les intercommunalités avec le soutien du Département.

Qu'est-ce qu'un itinéraire cyclable ?

L'objectif d'un itinéraire cyclable est de relier un point A à un point B. Le parcours doit être le plus sécurisé possible et tenir compte des enjeux environnementaux. En fonction des possibilités du terrain et du trafic, il peut alterner les différents types d'aménagements suivants :



La création d'un itinéraire cyclable : un projet collectif

Le Département coordonne ses études et travaux avec ceux des communes et des intercommunalités.

L'objectif est de sécuriser au maximum les déplacements du quotidien. Il sollicite l'avis des associations de cyclistes et plus largement celui des habitant-es.

Différents critères sont pris en compte :

- la desserte de pôles générateurs de déplacements tels que les équipements publics, établissements scolaires et sportifs, commerces...
- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- la sobriété foncière et l'utilisation de chemins existants lorsque cela est possible.

Les étapes de réalisation d'un nouvel itinéraire

